



Patron qui a changer d'entreprise et plus que mal honnête

Par **lilidm**, le **30/01/2014** à **22:36**

bonsoir, rnde avril a fin aout je travaillais dans le sud pour la saison dans une entreprise de restauration rapide. au debut je m'entendais tres bien avec mon eployeur sa femme qui etai employée tt comme moi. J'ai signée un contrat d'extra qui me parraissai normal, avril mai juin je tournai autour de 20h par mois et juillet aout beaucoup plus! Aujourd'hui je suis en procedure au prud'homme contre eux car il s'est averer que:rn_ mon contrat de travail n'est pas aux normesrn_ qu'il ne m'ont jamais fait passer ma visite medicale rn_ q'ils ont fermer l'entreprise 1semaine avant ma fin de contrat sans me verser mon salaire d'aout et sans me donner mes papiers (attestation employeur, fiche de paie...) rnrnon a eu une premiere audience le 19 decembre au tribunal mais mon employeur ne s'y est pas presenter !! il a cloturer l'entreprise le 31 decembre 2013 et & réouvert un autre restaurant dans une autre ville ! rnrnMon avocate essay d'avoir une autre date d'audience en mars mais je sais qu'il ne s'y presenteras pas !rnrnJ'ai donnée a mon avocate l'adresse et le numero de telephone du nouveau restaurant de mon patron mais mon avocate me dit qu'ils ne peuvent envoyer aucun papier a cette adresse car ce n'est pas avec cette entreprise que je suis en proces alors ils envoyer ts les papiers ds l'entreprise ou je travaillais alors qu'il n'y sont plus ! rnrnJe sais que mon patron n'a pas du mettre son nouveau restaurant a son nom et je sais qu'il a vendu tt ces bien personnel (voiture) pour qu'on ne puisse pas le saisir ! Je voudrais savoir ce qu'il risque de ce passer pour moi ? si j'ai des chances de gagne ce proces et s'il va payer pour ce qu'il ma fait ??? car je veux qu'il soit puni ! a cause de lui je n'ai pas pu faire marcher mon chomage j'ai du quitter mon appartement et j'ai du remonter ds le nord chez mes parents ! merci d'avance pour vos reponses .

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **09:32**

Bonjour,
Votre avocat(e) est là pour mener le dossier jusqu'au bout, y compris avec l'aide de l'AGS si besoin est.
N'oubliez pas de lui demander de prévoir les voies d'exécution du jugement si votre ancien employeur a organisé son insolvabilité.
L'affaire présente de l'humoriste Dxxxx montre qu'on peut toujours fouiner et retoquer une insolvabilité de circonstance.